

HAINES SUR LE WEB : ATTENTION DANGER

#, juif, arabe, homo... J'ai la haine. Dans les posts, les jeux, les vidéos ou sur des sites qui paraissent inoffensifs, des propos haineux circulent, diffusés par l'internaute lambda comme par des groupes hyper organisés pour qui Internet est un vaste champ de bataille.

Un discours de haine est un discours qui propage, incite ou justifie la haine raciale, xénophobe, antisémite, sexiste, homophobe ou encore envers toute personne en situation de minorité ou de handicap.



La haine, là où on ne l'attend pas

La haine est super sournoise. Même si tu ne la cherches pas, elle sait te trouver. Tu fais des recherches pour un exposé et tu tombes sur des contenus incitant à la haine ? Internet est l'espace d'expression préféré des groupes haineux. Ils en maîtrisent parfaitement les codes et le fonctionnement. Ils savent éditer des contenus qui paraissent inoffensifs et remontent facilement dans les moteurs de recherche. D'autres piratent des sites renommés. Encore plus simple, ils publient des commentaires sur des articles d'information ou d'intérêt général. Même sur un site qui paraît sans risque, on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises.

Safe surf : la Respect Zone

Le label Respect Zone s'affiche sur ton site web préféré ? C'est qu'il s'engage à modérer les contenus pour te protéger des propos haineux. Tu peux même afficher ton respect sur Facebook en collant ce label sur ton profil. <http://respectzone.org/fr>



Un terrain de chasse pour les groupes haineux

Outil de propagande, Internet est aussi un lieu de recrutement ultra efficace. Les groupes haineux traquent leurs futures recrues en publiant des contenus super accrocheurs sur leurs sites préférés. Sur Youtube de nombreuses vidéos appelant à la haine circulent. Entre clip et film d'action, elles sont dignes de super productions hollywoodiennes. Sur les plateformes de jeux, on peut télécharger sans le savoir des jeux de guerre édités par ce type de groupes. Pris dans le feu de l'action, on ne fait pas toujours attention à ce qui est dit. Le discours de haine peut être subtil, et faire insidieusement son chemin dans notre cerveau... Jeux ou vidéos, reste sur tes gardes et pense à décrypter ce qu'on te raconte.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ TOI

Après les attentats de janvier et novembre 2015, des milliers de tweets faisaient l'apologie de la haine : « Bien fait », « des bobos parisiens multiculturalistes qui l'ont bien cherché », « A toute chose malheur est bon et enfin ils vont comprendre ». Plusieurs internautes ont été condamnés pour leurs propos haineux.

Je publie, je respecte

Non, Internet n'est pas un vaste défouloir ! Bien cachés derrière leur écran, certains postent des propos violents, sans se rendre compte qu'ils peuvent lancer de vastes campagnes de haine si leurs messages sont relayés par de nombreux internautes. Pas difficile de trouver des contenus illicites en tapant le « bon » hashtag sur Twitter, Facebook ou Instagram... Pourtant, on ne peut pas tout dire sous couvert de la liberté d'expression. Il y a des règles, dont la plus importante est le respect d'autrui. Ces sites publient d'ailleurs des règles d'utilisation ou des Chartes éthiques qui interdisent l'incitation à la haine, les menaces et la violence gratuite. A consulter pour bien poster !

101 819 tweets haineux, racistes, antisémites, sexistes ou homophobes publiés en décembre 2015*.

* Source DILCRA

Stop la haine !

Tu vois un discours de haine ? Signale-le ! Contacte le modérateur du site en cliquant sur le lien « Signaler un contenu » ou utilise l'une de ces 3 plateformes :

- **L'association des fournisseurs d'accès et de service Internet :** <http://www.pointdecontact.net>
- **LICRA, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme :** <http://www.licra.org/signalement/>
- **Pharos, le site du gouvernement :** <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

NET ET SANS EMBROUILLES

La loi réprime les actes de provocation à la haine. Ils sont punis par une amende ou une peine de prison, en fonction de leur gravité. La loi régit également la prise de parole en public. Sur les réseaux sociaux, un message est considéré comme public s'il est accessible à d'autres personnes que les « amis » de l'utilisateur.